

|  |  |
| --- | --- |
| **cid:image001.jpg@01D209B8.1474B130** | **APPEL A PROJETS « AFRICA 2020 : Saison de l’Afrique en Yvelines »** |
|  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type d'aide** |  | **Aide au fonctionnement** |
| **Contexte** |  | En novembre 2017, le Président de la République a annoncé l’organisation d’une « Saison de l’Afrique en France » qui se déroulera entre juin et décembre 2020. Cette saison sera pilotée au niveau national par l’Institut français, et s’inscrit dans la volonté d’un partenariat renouvelé avec l’Afrique, continent « multiple, fort et pluriel où se joue une partie de notre avenir commun ».  Il s’agira de mettre en valeur, en faisant appel à un vaste éventail de disciplines, la modernité et la capacité de création du continent, en invitant à regarder et comprendre le monde d’un point de vue africain à travers la création contemporaine dans trois champs disciplinaires : arts, recherche et économie, art de vivre. Cette Saison se positionne comme une plateforme plurielle de partage de questionnements sur l’état des sociétés contemporaines qui, au-delà de l’Afrique, sont en résonnance avec la France et le reste du monde.  Le groupement d’intérêt public « Yvelines Coopération Internationale et Développement » (YCID) et le Conseil départemental des Yvelines souhaitent s’inscrire dans cette initiative dans le cadre de leur mission de sensibilisation des Yvelinois à la compréhension des interdépendances mondiales et à la solidarité internationale, à travers une offre évènementielle attractive pour le territoire. L’aide proposée dans cet appel à projets a pour ambition de soutenir des initiatives invitant les habitants à réinterroger leurs perceptions sur un sujet de société, de « déplacer le regard », à la faveur d’un **« point de vue africain sur le monde, l’Afrique, la France ».**  Yvelines coopération internationale et développement (YCID) est un groupement d’intérêt public créé en 2015 et réunissant 215 membres (associations, collectivités, entreprises, établissements de formation) engagés ensemble pour promouvoir la solidarité internationale avec le continent africain et soutenir des initiatives concrètes de lutte contre la pauvreté en Afrique. |
| **Objectifs départementaux** |  | * Soutenir et enrichir une offre évènementielle diversifiée sur le territoire ; * Favoriser la coopération, la mixité des acteurs et créer une dynamique territoriale ; * Familiariser les Yvelinois avec les cultures et les sociétés africaines contemporaines. |
| **Bénéficiaires** |  | Personnes morales de droit public ou privé (hors entreprises) et domiciliées en France, ayant au moins un an d’existence. |
| **Principes** |  | Cet appel à projets concerne toute initiative qui se déroulera dans les Yvelines et qui proposera **«** **Le point de vue africain sur le monde, l’Afrique, la France »**, à travers les domaines et les disciplines suivantes :   * **Arts** (arts plastiques, photographie, vidéo, performance, spectacle vivant, littérature) ; * **Economie et société** (entrepreneuriat, technologie, sociologie, société, histoire) ; * **Art de vivre** (gastronomie, styles et tendances, sports, santé et bien-être).   Il s’agira pour les porteurs de présenter un point de vue « africain » sur des sujets de société qui peuvent être abordés à partir de différents formats : expositions, spectacles, ateliers, conférences, *etc*.  Le public sera ainsi invité à renforcer ses capacités d’ouverture et de compréhension de l’autre, à accepter le regard critique d’autrui. Ce sera également une opportunité pour les porteurs d’initialiser des projets conçus comme des espaces de partage de savoirs et d’expérience, à travers des actions innovantes, créatives, ludiques.  Cette aide est ouverte aux acteurs (yvelinois ou non) de la solidarité internationale, acteurs artistiques, culturels, sociaux, médico-sociaux, sportifs, éducatifs (dont enseignement supérieur), économiques, *etc*.  Communication : les modalités de communication (supports, visibilité départementale) seront précisées dans la convention de partenariat. |
| **Critères**  **d'éligibilité** |  | * Se dérouler sur le territoire des Yvelines entre le 1er juin et le 31 décembre 2020 ; * Faire intervenir des acteurs africains (artistes, experts, universitaires, etc.) ; * Développer la coopération du territoire en associant au projet des acteurs locaux ; * Favoriser la mixité et l’ouverture à l’autre ; * Afficher une ambition en termes de créativité et d’offre nouvelle dans les Yvelines ; * Proposer un projet accessible à tous, favorisant l’accès d’un public diversifié et/ou plus spécifiques dont des scolaires notamment (les projets s’adressant à des communautés trop restreintes seront écartées). |
| **Règles de cumul** |  | * Un même projet ne pourra être subventionné deux fois par le Conseil départemental et YCID ; * Un porteur de projet déjà bénéficiaire d’une aide du Département peut déposer un projet ; * Un seul projet par porteur pourra être présenté dans le cadre du présent appel à projets. |
| **Montant de l'aide** |  | * **Taux : jusqu’à 70 % du coût du projet** * **Plafond : 30 000 €**   **Restriction** : montant de l’aide soumis aux règles de cofinancement du Code général des collectivités territoriales ; instruction des demandes dans la limite des crédits disponibles ouverts de la dotation globale de l’appel à projets (150 000 €).  La convention de financement est conclue dans un délai de 6 mois après décision favorable du comité de sélection, au vu des confirmations d’engagement écrites des autres partenaires financiers identifiés sur le plan de financement. Aucune convention de financement ne sera conclue si 80% des ressources prévues (hors droits d’entrée et droits économiques liés ou dérivés de la proposition) ne sont pas acquises dans un délai de 6 mois après la décision du Comité de sélection. L’aide est versée en deux temps : 80% à la signature de la convention, 20% (ou solde rectifié) après réception d’un bilan descriptif et financier des actions conventionnées dans le format prévu dans la convention qui sera signée. |

**COMMENT DEPOSER UN PROJET**

Le dépôt des dossiers de candidature s’effectue par e-mail à l’adresse suivante :

[gipycid@yvelines.fr](mailto:gipycid@yvelines.fr)

Le dossier à déposer comprend :

* Une lettre d’intention précisant les coordonnées du responsable de la candidature, le titre du projet, le montant de la subvention demandée. Elle est signée par la personne habilitée à engager la structure ;
* Le formulaire de candidature et ses annexes

**Le dossier de candidature devra être transmis signé et scanné avant le 30 septembre 2019 à minuit.**

**PROCESSUS DE SELECTION**

**Un comité de sélection** composé de représentants d’YCID, du Département des Yvelines et de personnes qualifiées examinera les candidatures reçues. Les aides seront attribuées par le Conseil d’administration d’YCID.

**CALENDRIER**

**Date limite de dépôt de la demande :** 30 septembre 2019

**Comité de sélection** : septembre / octobre 2019

**Conseil d’administration d’YCID :** décembre 2019

**Signature d’une convention :** entre fin 2019 et juin 2020, selon conditions suspensives relatives à la confirmation du plan de financement

**Versement de l’aide :** 80% à la signature de la convention, solde après réception du bilan descriptif et financier

**Transmission des indicateurs d’évaluation** : dans le bilan descriptif et financier

**CONTACT**

YCID :

[gipycid@yvelines.fr](mailto:gipycid@yvelines.fr)

01 39 07 83 18